



Fontaine Vercors



Résistance et Progrès pour en finir avec l'austérité

Remplaçant
Pierre Martin

Michel Barrionuevo & Muriel Chaffard

Remplaçante
Antoinette Chaninet

Les 22 et 29 mars 2015 auront lieu les élections départementales sur l'ensemble des cantons de notre pays. L'Isère en 2015 investira près de 266 millions d'euros et son budget de fonctionnement dépasse les 1,42 milliards d'euros pour les collèges, les voiries départementales, les actions sociales, la petite enfance, la vie associative, le logement, la culture, le développement économique. Des masses financières que l'État et les marchés financiers aimeraient récupérer.

Cette élection aura valeur de test national. Les enquêtes d'opinion parlent d'une abstention record, les 22 et 29 mars exprimez-vous, votez !

En 2005, vous avez voté NON au référendum sur le Traité Constitutionnel Européen, et vous avez eu raison, mais vous vous êtes sentis trahis par le vote du Congrès de Versailles en février 2008 qui a remis en cause votre choix souverain. Parmi les groupes constitués, seuls les 44 parlementaires communistes et apparentés, vous ont soutenus.

En 2012, vous avez décidé de mettre fin au mandat de Nicolas Sarkozy, sur la base d'une promesse: le changement, c'est maintenant, le candidat Hollande disait: «mon véritable adversaire n'a pas de nom, pas de visage, pas de parti, il ne présentera jamais sa candidature, et pourtant il gouverne (...) c'est le monde de la finance» ! La politique menée aujourd'hui, n'a rien à voir avec cet engagement, c'est au contraire, les cadeaux au grand Patronat qui définissent les orientations actuelles.

Le 22 mars, dans ce canton de Fontaine-Vercors, en votant et en faisant voter pour le binôme: Michel Barrionuevo & Muriel Chaffard, vous pouvez être assurés que votre suffrage favorisera la présence au 2ème tour de candidatures pour construire maintenant, une alternative à la politique actuelle.

Dans ce canton, notre liste a choisi de se présenter sous

le mot d'ordre : Résistance et Progrès pour en finir avec l'austérité.

Nous nous opposons à la baisse des budgets des collectivités territoriales, des autres Services publics

parce que contrairement à certaines affirmations : on ne peut pas faire aussi bien, avec moins de moyens, fusse en mutualisant la pénurie.

Nous le voyons avec la Poste et la casse du lien social rompu, que les facteurs, hier tissaient avec toutes les personnes.

Nous le voyons dans le domaine de l'éducation prioritaire que nous devons sauver : le ministère de l'Éducation Nationale a décidé que le secteur du collège Jules Vallès de Fontaine ne serait plus en éducation prioritaire l'année prochaine. Ce sont des moyens en moins pour les enfants du collège et des 4 groupes scolaires dans des quartiers en difficulté. Avec le Conseil Départemental, nous agissons pour que l'école garde les moyens de faire réussir tous les élèves.

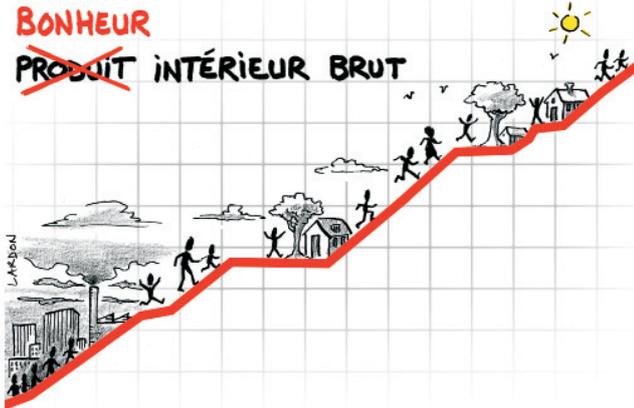
Nous sommes les candidats opposés aux politiques de droite et à l'extrême droite.

La Conseillère générale sortante de Villard de Lans, se dit dans la lignée de Jean Faure (ancien sénateur-maire de droite) et d'Albert Orcel (ancien maire et Conseiller général divers gauche), or sa voix n'a jamais manqué à l'opposition de droite. Quant au Maire de Sassenage, il avait promis de ne pas être candidat à un autre mandat que les municipales, cet engagement passe aux oubliettes ! Ce n'est pas la beauté de sa commune qui est connue dans l'hexagone, mais le fait qu'il est champion des emprunts toxiques. La démocratie, pour lui a été la suppression des commissions municipales.

En 2015, les tarifs municipaux ont augmenté de 43 à 83% selon les quotients familiaux.

L'Isère JOY TIENS ! RÉFORME TERRITORIALE AUSTÉRITÉ Ça suffit !

Économie sociale et solidaire, emploi



- Programmer une politique départementale harmonieuse de relance et d'installation d'activités industrielles et artisanales
- Créer une commission de contrôle de l'utilisation des fonds publics alloués aux entreprises en faveur de l'emploi ;
- Plan de création de nouvelles SCOP, avec priorité d'achat aux salariés en cas de cession d'entreprise, financement via l'épargne salariale, accompagnement des salariés à la gestion.
- Sur le Vercors, accompagner l'action des saisonniers majoritairement locaux, auprès de l'État pour une reconnaissance spécifique de ces emplois, pour combattre la précarité, l'accès individualisé à la formation professionnelle, l'ouverture de perspectives de négociations sur les problèmes de logements, de transports, d'accès à la santé ou de couverture sociale. Des comités locaux seront mis en place pour suivre cette politique, associant représentant-es des salarié-es et élu-es locaux.
- Soutien des collectivités locales au développement de l'économie sociale et solidaire : appels d'offres, création de SCIC (sociétés collectives d'intérêt collectif), soutien aux circuits courts.

Agriculture de montagne :

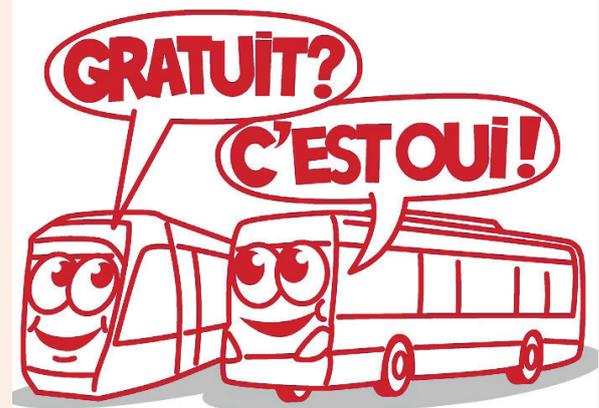
Notre canton est producteur de fromage, le fameux bleu «Vercors-Sassenage»

- Le département doit être utile pour relever le défi agricole et alimentaire par la promotion d'une agriculture paysanne, il doit encourager les restaurants collectifs existants à s'approvisionner en s'inspirant d'un cahier des charges, incluant la qualité des produits et terroirs (AOC, AB, labels).
- Consolider et développer la structuration de filières locales d'approvisionnement alimentaire à gestion publique et collective, grâce à des politiques adaptées en direction du foncier.



Transports publics

- Nous sommes pour la gratuité totale des transports publics : dans un 1er temps pour les personnes de plus de 65 ans, pour les jeunes de moins de 25 ans; projet qui pourrait être financé en faisant passer la contribution des entreprises de 2 à 2,2%, également de réformer la fiscalité pour une plus juste répartition des richesses.
- la première mesure qui pourrait être prise serait de constituer un Comité Départemental de Coordination des Transports en Commun, réunissant tous les acteurs (TransIsère, SNCF, réseaux urbains, Région), et associant des comités d'usagers. Ce Comité permettrait d'optimiser les réseaux de transports, et de mettre en place des programmes d'infrastructures ambitieux, aussi bien en milieu urbain que rural.



- Nous exigerons le rétablissement des lignes de bus supprimées à l'automne dans l'agglomération grenobloise (exemple lignes 26 et 34 sur notre canton), tout en conservant les lignes actuelles avec un meilleur cadencement (exemple lignes 19 et 20).
- La contribution du département au SMTIC a été réduite de 11,5 millions d'euros. Nous dénonçons la décroissance ou le report sur la métropole des charges de ce syndicat et sommes favorables au développement des transports publics ;
- En 1987, la Place de la Libération à Sassenage aurait dû être le terminus de la ligne A du tramway. Le refus de la municipalité en place à l'époque a bloqué la commune pour des décennies. Nous restons favorables au tramway jusqu'aux Engenières dans un premier temps.

Logement

- Création de logements d'urgence assurant la dignité de ceux qui en ont besoin ;
- Le département doit accompagner, les projets de constructions de logements publics et la rénovation des immeubles et maisons notamment en matière d'économies d'énergies.



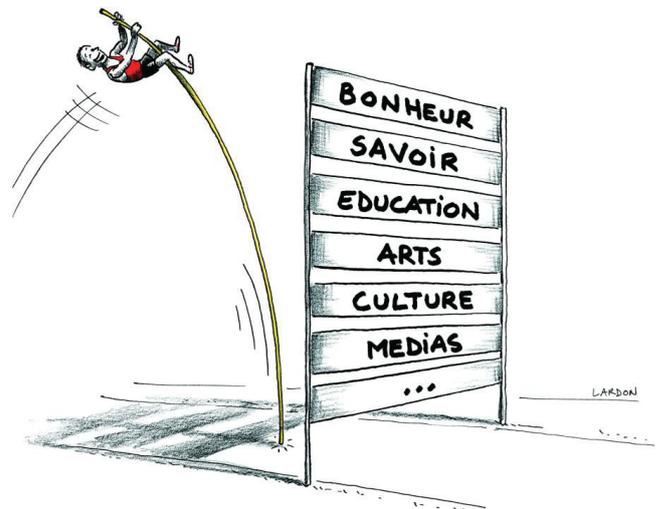
Politique sociale et de santé



Alors que les inégalités se creusent, que les droits des individus sont bafoués et que de nouveaux besoins sociaux explosent, les services départementaux sont appelés à intervenir dans de nombreux domaines pour assurer les liens sociaux, les solidarités autour de l'enfant, de la famille, entre les générations, avec les personnes âgées.

- Lutter pour obtenir que l'État compense à l'euro, les allocations de solidarité nationale (APA, PCH, RSA) dont il a imposé la gestion aux départements.
- Ouverture de maisons d'accueil pour les femmes et les enfants en butte à la maltraitance
- Création d'un service public d'aide à la personne avec formation assurée du personnel, qu'il s'agisse de garde d'enfants, d'aide aux personnes âgées dépendantes ou non, ou de faciliter la vie des personnes handicapées.
- Impulser une politique de création de maisons et centre de santé, afin notamment d'encourager à l'installation de jeunes médecins ;
- Pour les personnes âgées, et pour les personnes en situation d'handicap, nous proposons la mise en place d'un plan de formation et de valorisation des métiers d'aides à domicile et d'aides-soignantes ; le département doit donner les moyens aux structures organisées d'augmenter leurs effectifs pour assurer un réel accompagnement, tant sanitaire que social ;
- Rétablissement des financements à des associations comme «La Passerelle» (lieu de rencontre en présence de professionnels entre les enfants et les parents séparés) dont l'existence contribue à désamorcer les violences familiales.
- Développer la prévention et l'accès aux soins avec du personnel médical et social, des psychologues dans les collèges et autres structures adaptées aux jeunes.

Jeunesse, culture, sport



La compétence générale est une exigence démocratique permettant aux élus départementaux de répondre au mieux aux besoins sur leur territoire, de faire vivre dans les meilleures conditions le couple département communes, mais aussi de déployer tous les partenariats utiles avec la vie associative et sportive. Elle est à la base du foisonnement culturel et de l'innovation.

- Renforcer les moyens des Missions locales pour mieux accompagner les jeunes dans leur projet de formation et d'emploi, favoriser la participation des jeunes à ces instances.
- Mettre en place un Conseil départemental des jeunes associant des jeunes de chaque canton, les organisations de jeunesse, pour construire des propositions et aider à la prise de décision des politiques départementales.
- Les collèges doivent demeurer sous la responsabilité du département parce que la politique locale de proximité assure le lien et la cohésion sociale.
- La compétence culturelle doit rester une compétence partagée entre les différents niveaux institutionnels pour conforter le maillage culturel des territoires ; élaboration de Plans de développement culturels, en cohérence avec les autres politiques départementales, liant Culture et Sport pour tous.

Démocratie

- Maintien des départements dont l'existence, comme celle des communes, est un garant de l'exercice de la démocratie et de la proximité des institutions avec les citoyens
- La démocratie ne doit pas rester un vain mot ; nous avons ouvert un blog de campagne dont l'essence est le nom du canton. Après la campagne, il sera le relais de nos actions au Conseil départemental, de notre démarche citoyenne auprès des populations de ce territoire ;
- Si nous sommes élu-e-s, nous nous engageons à éditer un journal cantonal, 2 fois par an et à initier des rencontres avec les habitants que nous voulons mettre au cœur de notre mandat ;
- Pour nous : dire ce que l'on fera, ce que l'on proposera, associer toutes les actrices et acteurs, est primordial ;
- Pour nous, l'Isère doit accompagner les projets des communes.



Michel Barrionuevo



Élu de la commune de Sassenage depuis 1977, avec Roger Deschaux, je deviens adjoint au Maire durant le mandat d'Alain Chaplais en 1995. J'ai obtenu la mise en place de l'ami-bus aux Côtes de Sassenage, la prolongation du tracé du tramway jusqu'aux Engenières. L'expérience acquise me permet d'être à l'aise sur tous les dossiers touchant les collectivités territoriales. Militant communiste, j'ai été l'animateur pour le Front de gauche, de la pétition « contre la privatisation des barrages hydroélectriques » sur le net. Respectueux des convictions individuelles, je pense être à l'écoute des autres et j'aime relever les défis en ayant pleinement conscience que toutes les avancées s'obtiennent par les luttes et par une ambition sociale universelle.

Militant syndical, communiste, associatif: le bénévolat a toujours fait partie de mes engagements, pour défendre les plus démunis, la Planète, la démocratie, les injustices. Autodidacte, passionné d'informatique, de gestion financière, mes passions sont la mycologie, les randonnées.

Pierre Martin, remplaçant



Ingénieur de formation, grenoblois depuis toujours, habitant depuis plusieurs années Lans en Vercors, ancien sportif et amoureux de la nature, c'est pour mettre en pratique ces idées que j'ai choisi de m'engager au PCF, d'agir et de lutter pour plus d'égalité dans notre société. Je partage les valeurs fondamentales: l'humanité, les luttes contre les inégalités, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et pour la redistribution des richesses.

Muriel Chaffard



Adjointe au Maire déléguée à la cohésion sociale, au logement, à la solidarité, au développement des centres sociaux et à la vie des quartiers. Vice-Présidente du CCAS de Fontaine.

Fontainoise depuis ma naissance, j'ai toujours vécu sur la rive gauche du Drac et j'ai longtemps travaillé sur le plateau du Vercors où je pratique encore les promenades et le plaisir de partager des repas en famille.

Travailleuse sociale pendant plus de 30 années, mon métier m'a appris à accompagner les familles en précarité, à affronter les difficultés de santé, à développer l'accompagnement à la parentalité.

Citoyenne engagée dans la vie locale, je milite depuis très longtemps dans les milieux associatifs, sportifs, caritatifs et solidaires. C'est ce qui m'a conduit à m'engager en politique, je suis élue depuis 1995 à Fontaine. Mes mandats m'ont permis de créer du lien, de l'écoute et de me préoccuper des politiques publiques liées au vieillissement.

Antoinette Chaninet, remplaçante



En 2008, j'ai été la suppléante de Yves Contreras aux élections cantonales de Fontaine-Sassenage. Je ne suis adhérente d'aucune formation, je suis une citoyenne de base, connue sur les communes de Fontaine, Sassenage, Noyarey et Veurey-Voroise.

J'ai aussi été élue en charge du logement à la ville de Fontaine. Mon métier d'enseignante en technologie, au contact des jeunes m'apporte beaucoup.

J'apporte mon soutien à la campagne électorale des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 sur le canton Fontaine-Vercors Isère

Au binôme : Michel BARRIONUEVO et Muriel CHAFFARD, 14 Avenue Aristide Briand 38600 Fontaine - Je verse par chèque bancaire, à l'ordre de : A. Ronseaux Mand. Fin. M. Barrionuevo & M. Chaffard, la somme de :€

Le reçu qui me sera adressé par le mandataire financier, édité par la CNCCFP, me permettra de déduire 66% de cette somme de mes impôts 2016 dans les limites fixées par la loi.

Conformément à l'article L. 52-9 du Code électoral, ce mandataire financier, désigné le .9/2/15 (déclarée le 13 février 2015) est seule habilitée à recueillir des dons en faveur de Barrionuevo M. et Chaffard M. dans les limites précisées à l'article L. 52-8 du Code électoral, modifié par la loi de finances pour 2006, article 5 II n° 2005-1719 du 30 décembre 2005, reproduit ci-dessous :

Article L. 52-8 : réglementation des dons Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque virement, prélèvement automatique, ou carte bancaire. Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 p. 100 du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article L. 52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un État étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.

